Gagnez une Porsche Macan

Conditions générales

Article 1 : organisateur

E.C.K. S.A., dont le numéro d'entreprise est 0406.949.939 et dont le siège social est sis à 8300 Knokke-Heist, Zeedijk Albertstrand 509 (ci-après « l'Organisateur »), organise l'action « Gagnez une Porsche Macan » (ci-après « l'Action »), qui se déroulera au Napoleon Grand Casino Knokke (ci-après « le Casino »), du 1er mars 2019 au 18 octobre 2019 inclus. Les présentes Conditions générales s'appliquent à l'Action.

Article 2: enregistrement

La participation à l'Action est réservée aux personnes autorisées à accéder au Casino, à savoir les personnes âgées d'au moins 21 ans, qui se sont enregistrées préalablement à la réception au moyen de leurs nom, prénom et adresse conformément aux données de leur carte d'identité. Les personnes inscrites sur la liste EPIS ne sont pas autorisées à accéder au Casino et ne peuvent donc pas participer à l'Action. Les enregistrements effectués au moyen d'informations fausses, incorrectes, inconnues, incomplètes ou incompatibles ne seront pas pris en considération. Les participants enregistrés autorisent l'Organisateur à consulter à tout moment leurs données de contact et d'enregistrement.

Tout abus ou fausse déclaration entraînera l'exclusion immédiate et irrévocable de l'Action. Dans un tel cas, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant/finaliste, le cas échéant. La participation à l'Action implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Toute situation qui n'est pas prévue explicitement par le présent règlement et/ou par les conditions générales du Casino (www.grandcasinoknokke.be) sera tranchée souverainement par l'Organisateur. En cas d'abus, de tromperie ou de (tentative de) fraude manifestes, l'Organisateur se réserve explicitement le droit d'exclure le participant concerné de cette action et/ou d'autres actions organisées par l'Organisateur. Une action en justice (pénale) pourra être intentée contre les joueurs enregistrés à plusieurs reprises et/ou en cas de falsification d'un bulletin de participation gagnant ou d'une identification, ou lors de toute autre forme de fraude ou d'acte illégal. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, de reporter, d'abréger ou d'annuler l'Action, en tout ou en partie, sans pouvoir en être tenu responsable. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée comme fondement d'une obligation quelconque.

Article 3 : description de l'Action

Tous les visiteurs autorisés à accéder au Casino peuvent participer à l'Action, à partir du 1^{er} mars 2019. Tous les visiteurs enregistrés au Casino reçoivent, lors de chacune de leurs visites au Casino (au maximum un enregistrement par visite par 24 heures), un billet de participation personnel gratuit, qui peut être déposé dans l'urne prévue à cet effet au Casino. Lors de divers tirages au sort intermédiaires (ci-après « Tirages intermédiaires »), qui auront lieu aux dates indiquées ci-dessous, des finalistes seront sélectionnés. Ces finalistes pourront participer au tirage au sort en vue de l'attribution du gros lot de l'Action. Cette finale aura lieu le vendredi 18 octobre 2019 et désignera 1 gagnant de l'Action « Gagnez une Porsche Macan », d'une valeur de 46.260 € hors TVA (ci-après « Grande Finale »).

Article 4 : durée

L'Action débute le 1er mars 2019 à 11h00 et se termine le 18 octobre 2019 à 23h59.

Durant l'Action, des Tirages intermédiaires auront lieu le vendredi, à partir de 20h00, aux dates suivantes : 15/03/2019, 05/04/2019, 19/04/2019, 03/05/2019, 17/05/2019, 07/06/2019, 21/06/2019, 05/07/2019, 19/07/2019, 26/07/2019, 02/08/2019, 16/08/2019, 30/08/2019, 06/09/2019, 20/09/2019, 27/09/2019, 04/10/2019, 18/10/2019.

La finale se déroulera le vendredi 18 octobre 2019, à partir de 20h00. À 20h00 et à 21h00, 1 finaliste sera tiré au sort (selon le principe des Tirages intermédiaires). Le tirage de la finale commencera à 22h00 et le gagnant sera connu vers 00h00. La finale dans son intégralité se déroulera sous la surveillance d'un huissier de justice.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de reporter les dates précitées, pour quelque raison que ce soit.

Article 5 : participation et déroulement

Article 5.1 : Tirages intermédiaires

La participation à l'Action est ouverte à toutes les personnes autorisées à accéder au Casino et qui ont atteint l'âge minimum de 21 ans, à l'exception du personnel du Groupe Napoleon Games et de ses entreprises liées, des personnes inscrites sur la liste EPIS et des gagnants du gros lot de l'action « Grande Tombola – Golden Coin 2018 ».

La participation à l'Action n'est autorisée qu'après enregistrement selon les conditions légales, à la réception du Casino. Lors de son premier enregistrement de la journée, un participant reçoit un billet de participation personnel. Les billets de participation sont réservés aux visiteurs du Casino pendant la durée de l'Action. Les billets de participation ne peuvent pas être achetés, sont strictement personnels et ne sont pas cessibles. En cas de suspicion d'obtention illicite de billets de participation, l'Organisateur se réserve le droit de décider d'exclure le participant de l'Action.

Le premier et le troisième vendredi du mois, un Tirage intermédiaire aura lieu au Casino. Durant les mois de juillet, août et septembre, trois Tirages intermédiaires auront lieu par mois. Le dernier Tirage intermédiaire avant la finale du 18 octobre 2019 aura lieu le 4 octobre. Toutes les dates des Tirages intermédiaires sont mentionnées à l'article 4 des présentes Conditions générales. Les participants doivent toujours être présents physiquement au Casino au moment des tirages. Quatre gagnants seront tirés au sort par Tirage intermédiaire. À 23h00 lors de chaque Tirage intermédiaire, un gros lot sera attribué par tirage au sort et consistera en une plaque minéralogique personnalisée ou 1.000 € de crédit de jeu.

Le gagnant tiré au sort ne peut recevoir son lot que si et dans la mesure où il est physiquement présent aux dates précitées et aux heures précisées ci-après. Une carte d'identité sera le seul moyen d'identification valable afin de prouver la présence physique. Un gagnant qui n'est pas physiquement présent ne pourra prétendre à son lot. Si le participant ne peut être présent, il ne pourra en aucun cas donner de procuration à des tiers. En cas de contestation, la décision finale reviendra au directeur du casino ou à son suppléant responsable.

Les lots attribués lors des Tirages intermédiaires sont les suivants :

- 20h00 : 1 billet pour la finale + 150 euros de crédit de jeu
- 21h00 : 1 billet pour la finale + 250 euros de crédit de jeu
- 22h00 : 1 billet pour la finale + 350 euros de crédit de jeu
- 23h00 : 1 billet pour la finale + le gros lot des Tirages intermédiaires : une plaque minéralogique personnalisée ou 1.000 € de crédit de jeu

Les billets de participation qui n'ont pas été tirés au sort sont laissés dans l'urne après chaque Tirage intermédiaire, jusque et y compris le dernier Tirage intermédiaire du 18 octobre 2019.

Un gagnant ne peut recevoir qu'un seul lot (lot tel que précité + billet pour la Grande Finale) par Tirage intermédiaire. Il n'est donc pas possible de remporter plusieurs lots au cours d'une même soirée.

La première fois qu'un billet de participation gagnant est tiré au sort, le gagnant reçoit le lot précité correspondant à l'heure, comme décrit ci-dessus. Si plusieurs billets de participation d'un participant sont tirés au sort le même soir, ce participant n'a droit qu'au premier lot qu'il a gagné. Si un joueur est tiré au sort plus d'une fois au cours de la même soirée, il reçoit toutefois un lot de consolation, à savoir une bouteille de champagne. Le billet de participation tiré au sort est remis dans l'urne et un nouveau gagnant est tiré au sort pour ce lot. Si la personne dont le billet est tiré au sort renonce immédiatement à son lot, elle peut à nouveau tenter sa chance afin de remporter un lot plus élevé le même soir lors du Tirage intermédiaire concerné. Dans un tel cas, le billet de participation tiré au sort n'est pas remis dans l'urne.

Exemple 1 : lors d'un Tirage intermédiaire, je remporte le lot de 21h00, à savoir 250 € de crédit de jeu, et je n'y renonce pas immédiatement. Je reçois ce lot. Un de mes billets de participation est de nouveau tiré au sort à 22h00 : 350 euros de crédit de jeu. Je ne peux pas recevoir ce lot. Il est donc remis en jeu. En revanche, je reçois une bouteille de champagne comme lot de consolation.

Exemple 2 : lors d'un Tirage intermédiaire, je remporte le lot de 21h00, à savoir 250 € de crédit de jeu, mais j'y renonce immédiatement. Je ne reçois pas ce lot. Je ne reçois pas non plus de lot de consolation. Un de mes billets de participation est de nouveau tiré au sort à 22h00 : 350 euros de crédit de jeu. Je PEUX recevoir ce lot.

Il est toutefois possible de gagner à nouveau lors d'un Tirage intermédiaire ultérieur. Dans ce cas, le lot sera attribué au gagnant sous forme d'un crédit de jeu, mais le « billet pour la Grande Finale » sera remis immédiatement en jeu au moyen d'un nouveau tirage au sort. Le participant dont le billet de participation est alors tiré au sort reçoit uniquement le billet pour la Grande Finale et ne peut pas prétendre au lot correspondant sous forme de crédit de jeu. Ce gagnant peut uniquement participer à la Grande Finale.

Si lors d'un Tirage intermédiaire précédent, un gagnant a déjà remporté le gros lot, à savoir la plaque minéralogique personnalisée ou 1.000 € de crédit de jeu, il ne peut pas remporter une deuxième fois ce gros lot. Dans ce cas, le participant reçoit un lot de consolation, à savoir une bouteille de champagne, et un nouveau billet de participation est tiré au sort afin de désigner un nouveau gagnant.

Si un billet de participation est tiré au sort et que le participant ne se trouve pas physiquement (à prouver au moyen d'une carte d'identité valide) dans le Casino à ce moment, le billet de participation ne sera pas remis dans l'urne et ce participant perdra son lot, car il n'est pas physiquement présent dans le Casino à ce moment. Un autre gagnant sera tiré au sort. Toutefois, le participant pourra remporter un lot plus tard au cours de la soirée s'il est physiquement présent dans le Casino à ce moment. Ce participant pourra également remporter un lot lors d'un Tirage intermédiaire ultérieur, grâce à ses billets de participation qui se trouvent encore dans l'urne. En effet, les billets de participation qui n'ont pas été tirés au sort restent dans l'urne pour les Tirages au sort suivants.

Un gagnant perd son droit à un lot après 3 appels de son nom.

Les gagnants d'un tirage au sort, soit quatre au total par Tirage intermédiaire, reçoivent un billet pour la Grande Finale qui se déroulera le 18 octobre 2019. Seuls les participants ayant remporté un billet de participation personnel pour la finale, lors d'un Tirage intermédiaire organisé aux dates précitées, pourront participer à la Grande Finale, le 18 octobre 2019. L'Organisateur tient une liste précise de tous les gagnants par Tirage intermédiaire.

Article 5.2: Grande Finale

La Grande Finale de l'Action aura lieu le vendredi 18 octobre 2019, au Casino.

Tous les gagnants des Tirages intermédiaires (4 par Tirage intermédiaire + 2 finalistes supplémentaires tirés au sort le 18 octobre 2019, soit 70 au total) participent à la Grande Finale. Pour participer à la Grande Finale, ces finalistes doivent avoir sur eux leur billet de participation à la finale personnel le 18 octobre 2019 et doivent être physiquement présents au Casino et munis d'une preuve d'identification personnelle. Il n'est pas permis de donner procuration à un tiers. Un huissier de justice sera présent lors de la Grande Finale et veillera à ce que tout se déroule de manière correcte et impartiale. Avant la Grande Finale qui se déroulera à 22h00, le 18 octobre 2019, deux finalistes supplémentaires seront tirés au sort, à 20h00 et à 21h00. La Grande Finale débutera à 22h00. Après plusieurs tours éliminatoires, le gagnant de la Grande Finale sera connu vers 00h00. Chaque heure, plusieurs candidats seront éliminés au moyen d'un tirage au sort parmi les billets de participation à la finale se trouvant dans l'urne. Le programme de la soirée est le suivant :

- 20h00 : tirage au sort de l'avant-dernier finaliste
- 21h00 : tirage au sort du dernier finaliste
- 22h00 : 1er tour éliminatoire, après lequel les 70 finalistes ne seront plus que 40
- 22h30 : 2e tour éliminatoire, après lequel les 40 finalistes ne seront plus que 20
- 23h00 : 3e tour éliminatoire, après lequel les 20 finalistes ne seront plus que 10
- 23h30 : 4º tour éliminatoire, après lequel les 10 finalistes ne seront plus que 5
- 00h00 : 5e tour éliminatoire, après lequel les 5 finalistes ne seront plus que 1, à savoir le gagnant

Le gagnant final de l'Action remporte le soir même une Porsche Macan, d'une valeur de 46.260,00 € hors TVA. Seul le gagnant peut recevoir son lot, sur présentation d'une pièce d'identité valide correspondant aux données communiquées en vue de la participation à l'Action.

Les billets de participation des participants éliminés au cours des quatre premiers tours éliminatoires (65 participants au total) seront déposés dans une urne distincte avant 00h00. À 00h00, dix billets de participation seront tirés au sort dans cette urne. Ces participants remporteront chacun un lot matériel d'une valeur de 400 €.

Les participants éliminés au cours du 5e tour éliminatoire recevront chacun 500 € de crédit de jeu comme lot de consolation.

Les participants éliminés qui n'ont pas encore reçu de lot lors de la Grande Finale recevront 50 € de crédit de jeu comme lot de consolation.

Le gagnant de la Porsche Macan sera exclu jusqu'au 31 décembre 2020 de toute participation à une autre action (tombola) organisée au Casino.

Article 6: lots

Le gros lot de l'Action est un modèle de base de Porsche Macan, d'une valeur de 46.260,00 € hors TVA (55.974 € TVA comprise). Aucune option n'est installée sur ce modèle de base :

Année du modèle : 2018
Consommation : 8,1 l/100 km

 CO_2 : 185 g/km Puissance: 245 CV/180 KW

Accélération de 0 à 100 km/h : 6,7 s

Vitesse maximale sur circuit : 225 km/h

Largeur (sans les rétroviseurs) : 1.923 mm Longueur : 4.696 mm

Consommation / Émissions NEDC* modèles Macan : Consommation de carburant - cycle combiné (à titre indicatif) : 8,9-8,1 l/100 km ; Émissions de CO₂ moyennes (à titre indicatif) : 204-185 g/km

La Porsche Macan qui est exposée devant le Casino n'est pas la Porsche Macan qui sera remportée par le gagnant. La Porsche Macan exposée devant le casino est un modèle d'exposition mis à disposition par le Porsche Center Knokke et sera remplacée régulièrement par un autre modèle pendant la durée de l'Action. Un modèle de base, comme décrit ci-dessus, sera proposé au gagnant au Porsche Center Knokke.

Lors des Tirages intermédiaires, des crédits de jeu peuvent être remportés. Par Tirage intermédiaire, 150 euros, 250 euros, 350 euros et une plaque minéralogique personnalisée sont mis en jeu. La plaque minéralogique personnalisée est le gros lot des Tirages intermédiaires et peut être échangée contre 1.000 € de crédit de jeu.

Lors de la Grande Finale, des lots de consolation seront attribués en plus du gros lot (Porsche Macan). Les quatre derniers participants éliminés recevront chacun 500 € de crédit de jeu. Dix autres participants éliminés recevront des lots matériels d'une valeur de 400 € chacun, attribués lors d'un tirage au sort distinct. Tous les finalistes qui n'ont encore rien gagné lors de la Grande Finale recevront chacun 50 € de crédit de jeu.

Article 7: frais

Tous les frais des participants, directement ou indirectement liés à l'Action, seront exclusivement et entièrement supportés par les participants. L'Organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne le remboursement de ces frais.

La TVA sur les lots remportés est à la charge du (des) gagnant(s). Tous les frais éventuels encourus dès que le gagnant est connu et a réceptionné la Porsche Macan (assurance obligatoire, immatriculation de la voiture...) seront supportés exclusivement par le gagnant de l'Action.

Article 8 : responsabilité

L'Organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages moraux ou matériels, directs ou indirects, résultant de la participation à l'Action ou de l'exclusion de celle-ci. L'Organisateur décline toute responsabilité, en particulier, en ce qui concerne les dommages quelconques résultant du fait que les participants se sont enregistrés au moyen d'informations fausses, incorrectes, cachées, incomplètes ou incompatibles. L'Organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les informations fournies par les participants et l'usage illicite éventuel de ces informations.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perturbations de la connexion Internet, d'interruption des connexions, de perturbations de l'accès aux réseaux sociaux, de difficultés de connexion, de problèmes relatifs aux images ou d'erreurs de serveur. L'Organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les manquements éventuels de ses partenaires en matière de vices ou défectuosités des lots. Si le fournisseur (Porsche Center Knokke) ne remet pas le lot, l'Organisateur ne sera pas tenu de remettre un autre lot.

Si l'Organisateur est contraint d'adapter ou d'annuler l'Action, il ne pourra être tenu responsable des dommages directs ou indirects quelconques résultant de cette décision.

Article 9: force majeure

Ni l'Organisateur, ni aucune autre personne ou entité impliquée dans l'organisation de l'Action ne peuvent être tenus responsables si une partie de l'Action est modifiée, reportée ou annulée en raison de circonstances exceptionnelles ou de circonstances hors de leur contrôle.

Article 10 : dommages

Les participants indemniseront l'Organisateur de tous les dommages directs ou indirects éventuellement dus à une erreur ou une négligence de leur part dans le cadre de leur enregistrement et de leur participation à l'Action.

Article 11 : protection de la vie privée

L'Organisateur accorde une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel et veille à ce que les informations personnelles que vous nous communiquez soient traitées de manière confidentielle. À travers les présentes « Conditions générales », l'Organisateur se conforme au RGPD (Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel).

L'Organisateur intervient à cet égard en qualité de responsable du traitement et traitera les données destinées à l'Action, ainsi qu'à l'administration de ses clients et à la commercialisation de ses produits (marketing direct).

Seule l'adresse e-mail de tous les joueurs enregistrés sera enregistrée dans le système de lettre d'information de l'Organisateur. Lors de la réception d'une lettre d'information, le destinataire pourra toujours se désinscrire.

Si vous souhaitez poser une question relative à notre politique de respect de la vie privée (https://www.grandcasinoknokke.be/nl/privacy-policy/) ou exercer vos droits relatifs à vos données à caractère personnel, vous pouvez toujours envoyer un message à privacy@napoleongames.be ou un courrier postal au DPO, Korte Keppestraat 23/6, 9320 Erembodegem, Belgique.

Pour en savoir plus au sujet du RGPD, veuillez vous adresser à l'Autorité de protection des données, rue de la Presse 35 - 1000 Bruxelles, tél. 02/274.48.00, fax 02/274.48.35, e-mail : contact@apd-gba.be.

Les participants acceptent que leurs données de contact et leurs informations d'enregistrement puissent à tout moment être contrôlées dans leur intégralité. Toute fausse déclaration en la matière entraîne l'exclusion immédiate de l'Action. Chaque participant autorise expressément l'Organisateur à utiliser ses données à caractère personnel à des fins de marketing de Napoleon Games. Le ou les gagnants acceptent d'apparaître sur les canaux de communication de l'Organisateur et de son partenaire commercial, à savoir Porsche Center Knokke.

Article 12 : conditions générales

Les Conditions générales de l'Action complètent les conditions générales de l'Organisateur et ne leur portent nullement préjudice.

En s'enregistrant et en participant à l'Action, chaque participant accepte les présentes Conditions générales inconditionnellement et dans leur intégralité. Les participants qui enfreignent les présentes Conditions générales ou les droits de l'Organisateur ou de tiers seront exclus immédiatement de l'Action. L'Organisateur se réserve à tout moment le droit de modifier le gros lot, les présentes Conditions générales et toute autre règle relative à l'Action. L'enregistrement ou la participation à l'Action ne crée aucun droit, de quelque nature que ce soit.